



union CFE-CGC
pôle emploi

Déclaration préalable

à la négociation de la CCN du 8 septembre 2009.

Monsieur le Directeur Général,

L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi a bien reçu votre courrier accompagné de votre projet de CCN.

L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi est prête à reprendre la négociation, elle est favorable à ce que l'on négocie rapidement mais il nous faut des garanties.

Nous avons pris connaissance de votre calendrier qui comme vous l'avez dit est « très serré ». **L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi** vous demande donc de la souplesse : si des dates supplémentaires sont nécessaires, nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour que cela soit possible car **l'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi** ne bâclera pas cette négociation. S'il faut plus de temps nous le prendrons et la date du 6 octobre n'est pas une fin en soi.

La négociation de la CCN ne se résume pas à la question des différences de salaires. Les personnels de Pôle Emploi attendent de voir les négociations avancer mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix.

Tous les personnels doivent être gagnants à l'issue de cette négociation.

Le projet de CCN que vous nous avez transmis reprend principalement la CCN RAC et ignore le statut 2003 ainsi que les accords locaux du RAC.

L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi négociera avec l'objectif d'arriver à un texte qui sera le meilleur des 2 ex établissements et nous attendons de vous des propositions dans ce sens. Dans le cas contraire, nous prendrions vos réponses comme un affront aux personnels de Pôle emploi.

Vous nous proposez de reporter certains sujets à une négociation ultérieure.

Pour **l'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi** certains sujets doivent être traités dès maintenant pour que les personnels puissent se positionner, par exemple :

- La retraite
- Temps de travail
- Classification (proposition insuffisante)

Paris, le 8 septembre 2009